

Contacts utiles

Quelles que soient vos difficultés de logement, vous pouvez vous renseigner auprès des Maisons des Solidarités.

Vous pouvez également obtenir des informations et des conseils juridiques auprès de :

■ Agence départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75)

Permanences gratuites dans les mairies d'arrondissement
01 42 79 50 50 ou 01 42 79 50 39
www.adil75.org

■ Maison de la justice et du droit (MJD) ou Point d'accès au droit (PAD)

de votre arrondissement
Information sur paris.fr

■ Fondation pour le logement des défavorisés

- 01 55 56 37 00
www.fondationpourlelogement.fr
- Plateforme Allô prévention expulsion
contactape@fondationpourlelogement.fr
0805 299 049

- Espace solidarité habitat (ESH)
Sur rendez-vous et par téléphone
70-80, rue de la Réunion 75020 Paris
01 44 64 04 40
esh@fondationpourlelogement.fr

■ SOS Impayés de loyer

Numéro vert : 08 05 16 00 75



Les adresses des Maisons des Solidarités (MdS) de la Ville de Paris

Les Maisons des Solidarités sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption

Paris Centre

Ex-Mairie du 2^e arr.
8, rue de la Banque
M^o Bourse
01 87 76 22 02
maisondessolidaritescentre@paris.fr

5^e arr.

Mairie du 5^e arr.
21, place du Panthéon
RER B Luxembourg
01 87 76 85 05
maisondessolidarites5@paris.fr

6^e arr.

Mairie du 6^e arr.
78, rue Bonaparte
M^o Saint-Sulpice
01 87 76 20 06
maisondessolidarites6@paris.fr

7^e arr.

Mairie du 7^e arr.
116, rue de Grenelle
M^o Invalides, Solférino
ou Varenne
01 87 76 20 77
maisondessolidarites7@paris.fr

8^e arr.

Mairie du 8^e arr.
3, rue de Lisbonne
M^o Europe
ou Saint-Augustin
01 87 76 21 08
maisondessolidarites8@paris.fr

9^e arr.

Mairie du 9^e arr.
6, rue Drouot
M^o Richelieu-Drouot
01 87 76 89 09
maisondessolidarites9@paris.fr

10^e arr.

23 bis, rue Bichat
M^o Goncourt
ou République
01 53 19 26 26
maisondessolidarites10@paris.fr

11^e arr.

130, avenue Ledru-Rollin
M^o Ledru-Rollin
01 53 36 51 00
maisondessolidarites11@paris.fr

12^e arr.

108, avenue Daumesnil
M^o Gare de Lyon,
Dugommier
ou Montgallet
01 44 68 62 00
maisondessolidarites12@paris.fr

13^e arr.

146, bd de l'Hôpital
M^o Place d'Italie
01 87 76 13 13
maisondessolidarites13@paris.fr

14^e arr.

14, rue Brézin
M^o Mouton Duvernet
01 53 90 32 00
maisondessolidarites14@paris.fr

15^e arr.

3, place Adolphe
Chérioux
M^o Vaugirard
01 87 76 90 00
maisondessolidarites15@paris.fr

16^e arr.

Mairie du 16^e arr.
71, avenue Henri Martin
M^o Rue de la Pompe
01 87 76 10 16
maisondessolidarites16@paris.fr

17^e arr.

Mairie du 17^e arr.
16-20, rue des
Batignolles
M^o La Fourche,
Place de Clichy ou Rome
01 87 76 15 17
maisondessolidarites17@paris.fr

18^e arr.

115 bis, rue Ordener
M^o Jules Joffrin
01 53 09 10 10
maisondessolidarites18@paris.fr

19^e arr.

17, rue Meynadier
M^o Laumière
01 40 40 82 00
maisondessolidarites19@paris.fr

20^e arr.

62-66, rue du Surmelin
M^o Saint-Fargeau
01 40 31 35 00
maisondessolidarites20@paris.fr

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite

Mission communication de la direction des Solidarités - 46-25-D-15LE-PC-DSOL - Juillet 2025 - illustrations Adobe Stock



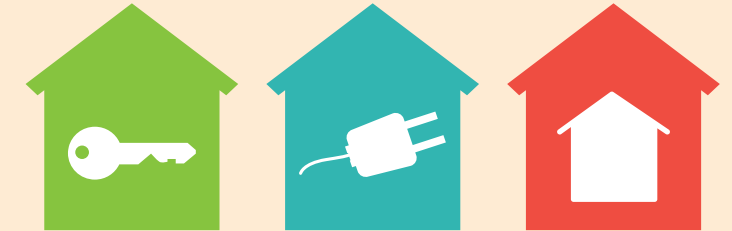
Faire face à ses dépenses

Solidarités

avec

le fonds de solidarité pour le logement

FSL



Accès | Maintien au logement | Énergie

Vous êtes Parisienne ou Parisien et vous rencontrez des difficultés ponctuelles pour faire face à vos dépenses de logement ?

Les aides du fonds de solidarité pour le logement (FSL) parisien peuvent être sollicitées que vous soyez :

- locataire ou sous-locataire d'un logement du parc social ou du parc privé,
- copropriétaire.

Elles sont attribuées notamment :

- sous conditions de ressources,
- en fonction de votre situation sociale et de vos difficultés,
- et dans le respect du règlement intérieur du FSL de Paris.



Le FSL de Paris peut vous aider, en vous accordant une aide financière pour :



Faciliter votre installation dans un nouveau logement

- En participant au paiement du dépôt de garantie et aux frais d'installation
- En se portant caution sur 2 ans



Permettre le maintien dans votre logement

- En participant au paiement
 - d'une dette de loyer et/ou de charges
 - d'une facture d'eau si vous disposez d'un contrat de fourniture d'eau et êtes titulaire d'un compteur individualisé
 - d'une dette de charges de copropriété
 - de l'assurance habitation
- En se portant caution sur 2 ans en cours de bail



Vous pouvez solliciter une aide :

- quel que soit le montant de votre dette
- même si vous êtes concerné-e par une procédure d'expulsion pour impayés de loyers et/ou de charge et à n'importe quelle étape (commandement de payer, assignation devant le tribunal, commandement de quitter les lieux, concours de la force publique)



Vous aider à faire face ponctuellement à vos dépenses d'énergie

- D'électricité
- De gaz

Comment faire votre demande ?



■ Pour solliciter une aide afin de faciliter l'installation ou permettre le maintien dans le logement (FSL Habitat) :

- Vous pouvez vous faire accompagner par un travailleur·euse social en vous rendant dans l'espace parisien des solidarités de votre arrondissement. Voir coordonnées au verso.
- À votre écoute, il-elle pourra évaluer votre situation et, en fonction de vos difficultés, proposer un accompagnement et les dispositifs adaptés.
- Vous pouvez également constituer votre dossier seul·e en téléchargeant le formulaire et le règlement intérieur du FSL de Paris qui précise les critères sur le site www.paris.fr/aidesaulogement

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Ville de Paris
Direction des Solidarités
Service de l'insertion par le logement (SIL)
Bureau du fonds de solidarité pour le logement habitat
75583 Paris Cedex 12
ou par courriel à dsol-fslhabitat@paris.fr

Si votre dossier est considéré complet et recevable :

Il est examiné par les services de la Ville (SIL) et des partenaires tels que la Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF), des associations comme l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), les bailleurs sociaux... La décision vous est adressée par courrier.

■ Pour les aides permettant de faire face ponctuellement aux dépenses d'énergie (FSL Énergie) :

L'aide peut uniquement être sollicitée auprès de l'espace parisien des solidarités de votre arrondissement. Voir coordonnées au verso.

